

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :
en exercices : 15
présents : 13
votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le vingt sept mars
le Conseil Municipal de la commune
de SAINT GEORGES SUR MOULON (Cher),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves CHARPENTIER, Maire

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2026

Présents : M. Pierre-Yves CHARPENTIER, M. Dany MACHADO, Mme Isabelle MOUTAT, M. Eric COLLIN,
Mme Marianne PFISTER, M. Jean-Luc VELTZ, M. Michel BERGER, M. Jean-Michel BISSON, Mme Sylvie GIRARD,
M. Julien ROSTANT, Mme Véronique CHAMONARD-BIELECKI, M. Pierre RIGAUD, Mme Léa DIAZ.

Absents excusés : Mme Dominique MEROT à donné pouvoir à Mme Isabelle MOUTAT, Mme Marie DERILIEN a
donné pouvoir à Mme Marianne PFISTER

Secrétaire de séance : Mme Marianne PFISTER

OBJET : Election des délégués des Syndicats Intercommunaux

Le Conseil municipal a ELU au scrutin secret et à la majorité absolue les délégués de la commune pour
siéger au sein des syndicats suivants :

Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des Ormeaux

Titulaires : - Eric COLLIN, - Jean-Luc VELTZ, - Michel BERGER

Suppléant : - Jean-Michel BISSON

Syndicat Départemental d'Energie du Cher

Titulaire : - Véronique CHAMONARD-BIELECKI

Suppléant : - Eric COLLIN

Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire

Isabelle MOUTAT, - Marie DERILIEN

Fait et délibéré en mairie de Saint-Georges-sur-Moulon les jour, mois et an que dessus.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Pierre-Yves CHARPENTIER



Le secrétaire de séance,
Marianne PFISTER

Diffusé sur le site internet de la commune le

Reçu en Préfecture le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mil vingt-six, le vingt sept mars
en exercices : 15 le Conseil Municipal de la commune
présents : 13 de SAINT GEORGES SUR MOULON (Cher),
votants : 15 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves CHARPENTIER, Maire

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2026

Présents : M. Pierre-Yves CHARPENTIER, M. Dany MACHADO, Mme Isabelle MOUTAT, M. Eric COLLIN, Mme Marianne PFISTER, M. Jean-Luc VELTZ, M. Michel BERGER, M. Jean-Michel BISSON, Mme Sylvie GIRARD, M. Julien ROSTANT, Mme Véronique CHAMONARD-BIELECKI, M. Pierre RIGAUD, Mme Léa DIAZ.

Absents excusés : Mme Dominique MEROT à donné pouvoir à Mme Isabelle MOUTAT, Mme Marie DERILIEN a donné pouvoir à Mme Marianne PFISTER

Secrétaire de séance : Mme Marianne PFISTER

OBJET : Nomination des Commissions de travail du Conseil Municipal

1) Finances et Budget

- Pierre-Yves CHARPENTIER	- Dominique MEROT	- Dany MACHADO
- Isabelle MOUTAT	- Eric COLLIN	- Sylvie GIRARD
- Jean Michel BISSON	- Véronique CHAMONARD-BIELECKI	

2/ Travaux sécurité

- Pierre-Yves CHARPENTIER	- Eric COLLIN	- Dany MACHADO
- Jean-Luc VELTZ	- Jean Michel BISSON	- Julien ROSTANT
- Pierre RIGAUD	- Léa DIAZ	
- Véronique CHAMONARD-BIELECKI		

3/ Vie scolaire

- Pierre-Yves CHARPENTIER	- Isabelle MOUTAT	- Marianne PFISTER
- Marie DERILIEN	- Pierre RIGAUD	

4/ Loisirs-Animation – Culture

- Pierre-Yves CHARPENTIER	- Dany MACHADO	- Isabelle MOUTAT
- Jean-Luc VELTZ	- Pierre RIGAUD	- Léa DIAZ

- Sylvie GIRARD
- Dominique MEROT
- Véronique CHAMONARD-BIELECKI
-

5/ Communication

- Pierre-Yves CHARPENTIER
- Dany MACHADO
- Dominique MEROT
- Marianne PFISTER
- Léa DIAZ
- Véronique CHAMONARD-BIELECKI

6/ Environnement- Cadre de vie

- Pierre-Yves CHARPENTIER
- Dany MACHADO
- Isabelle MOUTAT
- Dominique MEROT
- Michel BERGER
- Marianne PFISTER
- Jean-Luc VELTZ
- Véronique CHAMONARD-BIELECKI

7/ Bibliothèque et Vie associative

- Pierre-Yves CHARPENTIER
- Dominique MEROT
- Isabelle MOUTAT
- Marianne PFISTER
- Pierre RIGAUD

8/ Comité de Gestion des Côteaux de Coillard

- Pierre-Yves CHARPENTIER
- Dany MACHADO
- Eric COLLIN
- Julien ROSTANT
- Michel BERGER
- Dominique MEROT
- Véronique CHAMONARD-BIELECKI

9/ Cimetière

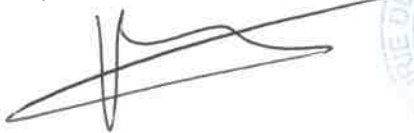
- Pierre-Yves CHARPENTIER
- Eric COLLIN
- Michel BERGER
- Véronique CHAMONARD-BIELECKI

10/ Commission Intercommunale R.P.I (Regroupement Pédagogique Intercommunal)

- Pierre-Yves CHARPENTIER
- Isabelle MOUTAT
- Marianne PFISTER
- Marie DERILIEN

Fait et délibéré en mairie de Saint-Georges-sur-Moulon les jour, mois et an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Pierre-Yves CHARPENTIER



Le secrétaire de séance,
Marianne PFISTER



Diffusé sur le site internet de la commune le

Reçu en Préfecture le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mil vingt-six, le vingt sept mars
en exercices : 15 le Conseil Municipal de la commune
présents : 13 de SAINT GEORGES SUR MOULON (Cher),
votants : 15 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves CHARPENTIER, Maire

Pour : 15
Contre : 0 Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2026
Abstention : 0

Présents : M. Pierre-Yves CHARPENTIER, M. Dany MACHADO, Mme Isabelle MOUTAT, M. Eric COLLIN, Mme Marianne PFISTER, M. Jean-Luc VELTZ, M. Michel BERGER, M. Jean-Michel BISSON, Mme Sylvie GIRARD, M. Julien ROSTANT, Mme Véronique CHAMONARD-BIELECKI, M. Pierre RIGAUD, Mme Léa DIAZ.

Absents excusés : Mme Dominique MEROT à donné pouvoir à Mme Isabelle MOUTAT, Mme Marie DERILIEN a donné pouvoir à Mme Marianne PFISTER

Secrétaire de séance : Mme Marianne PFISTER

OBJET : Renouvellement correspondant défense

Le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de Monsieur le Préfet relatif au renouvellement des correspondants défense – élu ayant vocation à développer le lien Armée-Nation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne Michel BERGER conseiller municipal comme correspondant défense.

Fait et délibéré en mairie de Saint-Georges-sur-Moulon les jour, mois et an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Pierre-Yves CHARPENTIER




Le secrétaire de séance,
Marianne PFISTER



Diffusé sur le site internet de la commune le

Reçu en Préfecture le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
en exercices : 15
présents : 13
votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le vingt sept mars
le Conseil Municipal de la commune
de SAINT GEORGES SUR MOULON (Cher),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves CHARPENTIER, Maire

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2026

Présents : M. Pierre-Yves CHARPENTIER, M. Dany MACHADO, Mme Isabelle MOUTAT, M. Eric COLLIN, Mme Marianne PFISTER, M. Jean-Luc VELTZ, M. Michel BERGER, M. Jean-Michel BISSON, Mme Sylvie GIRARD, M. Julien ROSTANT, Mme Véronique CHAMONARD-BIELECKI, M. Pierre RIGAUD, Mme Léa DIAZ.

Absents excusés : Mme Dominique MEROT à donné pouvoir à Mme Isabelle MOUTAT, Mme Marie DERILIEN a donné pouvoir à Mme Marianne PFISTER

Secrétaire de séance : Mme Marianne PFISTER

OBJET : Désignation correspondant Incendie et Secours

Le Maire informe le Conseil Municipal sur l'obligation de désigner un correspondant Incendie et Secours.

Ce correspondant aura pour mission d'informer et de sensibiliser les habitants, de concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie, de concourir à la mise en œuvre des actions d'information et de sensibilisation.

Il devra informer régulièrement le conseil municipal des actions menées dans ce domaine de compétence.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne Pierre RIGAUD, conseiller municipal comme correspondant Incendie et Secours

Fait et délibéré en mairie de Saint-Georges-sur-Moulon les jour, mois et an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Pierre-Yves CHARPENTIER



Le secrétaire de séance,
Marianne PFISTER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
en exercices : 15
présents : 13
votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le vingt sept mars
le Conseil Municipal de la commune
de SAINT GEORGES SUR MOULON (Cher),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves CHARPENTIER, Maire

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2026

Présents : M. Pierre-Yves CHARPENTIER, M. Dany MACHADO, Mme Isabelle MOUTAT, M. Eric COLLIN,
Mme Marianne PFISTER, M. Jean-Luc VELTZ, M. Michel BERGER, M. Jean-Michel BISSON, Mme Sylvie GIRARD,
M. Julien ROSTANT, Mme Véronique CHAMONARD-BIELECKI, M. Pierre RIGAUD, Mme Léa DIAZ.

Absents excusés : Mme Dominique MEROT à donné pouvoir à Mme Isabelle MOUTAT, Mme Marie DERILIEN a
donné pouvoir à Mme Marianne PFISTER

Secrétaire de séance : Mme Marianne PFISTER


OBJET : Désignation du Délégué au Comité National d'Action Sociale

Le Conseil municipal a ELU au scrutin secret et à la majorité absolue pour siéger au Comité National d'Action
Sociale :

Mme Sylvie GIRARD, conseillère municipale
domiciliée à St Georges sur Moulon (18110) « 13 chemin des Tureaux »

Fait et délibéré en mairie de Saint-Georges-sur-Moulon les jour, mois et an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Pierre-Yves CHARPENTIER




Le secrétaire de séance,
Marianne PFISTER



Diffusé sur le site internet de la commune le

Reçu en Préfecture le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : L'an deux mil vingt-six, le vingt sept mars
en exercices : 15 le Conseil Municipal de la commune
présents : 13 de SAINT GEORGES SUR MOULON (Cher),
votants : 15 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves CHARPENTIER, Maire

Pour : 15
Contre : 0 Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2026
Abstention : 0

Présents : M. Pierre-Yves CHARPENTIER, M. Dany MACHADO, Mme Isabelle MOUTAT, M. Eric COLLIN, Mme Marianne PFISTER, M. Jean-Luc VELTZ, M. Michel BERGER, M. Jean-Michel BISSON, Mme Sylvie GIRARD, M. Julien ROSTANT, Mme Véronique CHAMONARD-BIELECKI, M. Pierre RIGAUD, Mme Léa DIAZ.

Absents excusés : Mme Dominique MEROT à donné pouvoir à Mme Isabelle MOUTAT, Mme Marie DERILIEN a donné pouvoir à Mme Marianne PFISTER

Secrétaire de séance : Mme Marianne PFISTER

OBJET : Désignation du représentant à l'agence « Cher – Ingénierie des Territoires »

Le Maire présente les missions de l'agence « CHER - INGÉNIERIE DES TERRITOIRES » initiée par le Département et auxquelles la commune est adhérente et pour laquelle un représentant doit être désigné.

L'objectif de l'agence « CHER - INGÉNIERIE DES TERRITOIRES » d'apporter, tout au long des projets d'aménagement des adhérents, une assistance technique et administrative susceptible de structurer l'émergence des opérations et d'accompagner tous les maîtres d'ouvrages dans les démarches, choix, arbitrages à réaliser au cours des opérations territoriales qu'ils mènent et ceci dans les domaines de l'ingénierie territoriale, des aménagements urbains, de la voirie, des bâtiments, l'eau et l'assainissement, , des projets de développement durable, de la valorisation des zones naturelles, des créations d'équipements et de services à la population, l'accompagnement des structures de restauration municipale, des usages des technologies de l'information et des communications, des projets à caractère social (crèches, structures d'accueil des personnes âgées, maison de santé pluridisciplinaire, services à la population etc).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a désigné M. Eric COLLIN pour représenter la commune auprès de l'agence Cher-Ingénierie des Territoires.

Fait et délibéré en mairie de Saint-Georges-sur-Moulon les jour, mois et an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Pierre-Yves CHARPENTIER



Le secrétaire de séance,
Marianne PFISTER

Diffusé sur le site internet de la commune le

Reçu en Préfecture le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mil vingt-six, le vingt sept mars
en exercices : 15 le Conseil Municipal de la commune
présents : 13 de SAINT GEORGES SUR MOULON (Cher),
votants : 15 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves CHARPENTIER, Maire

Pour : 15
Contre : 0 Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2026
Abstention : 0

Présents : M. Pierre-Yves CHARPENTIER, M. Dany MACHADO, Mme Isabelle MOUTAT, M. Eric COLLIN,
Mme Marianne PFISTER, M. Jean-Luc VELTZ, M. Michel BERGER, M. Jean-Michel BISSON, Mme Sylvie GIRARD,
M. Julien ROSTANT, Mme Véronique CHAMONARD-BIELECKI, M. Pierre RIGAUD, Mme Léa DIAZ.

Absents excusés : Mme Dominique MEROT à donné pouvoir à Mme Isabelle MOUTAT, Mme Marie DERILIEN a
donné pouvoir à Mme Marianne PFISTER

Secrétaire de séance : Mme Marianne PFISTER

OBJET : Indemnités de fonctions au Maire

Le Maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT.

Toutefois le Conseil Municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Vu les articles L2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2123-23
Vu la demande du Maire en date du 27 mars 2026 afin de fixer pour celui-ci des indemnités de fonction inférieures au barème ci-dessous.

Population (habitants) : 746

Taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique : 44,30%

Les crédits nécessaires étant inscrits au budget municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte la proposition du maire de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à **40% de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 20 mars 2026**, date d'installation du Conseil municipal et pour la durée du mandat.

Fait et délibéré en mairie de Saint-Georges-sur-Moulon les jour, mois et an que dessus.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Pierre-Yves CHARPENTIER




Le secrétaire de séance,
Marianne PFISTER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mil vingt-six, le vingt sept mars
en exercices : 15 le Conseil Municipal de la commune
présents : 13 de SAINT GEORGES SUR MOULON (Cher),
votants : 15 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves CHARPENTIER, Maire

Pour : 15
Contre : 0 Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2026
Abstention : 0

Présents : M. Pierre-Yves CHARPENTIER, M. Dany MACHADO, Mme Isabelle MOUTAT, M. Eric COLLIN, Mme Marianne PFISTER, M. Jean-Luc VELTZ, M. Michel BERGER, M. Jean-Michel BISSON, Mme Sylvie GIRARD, M. Julien ROSTANT, Mme Véronique CHAMONARD-BIELECKI, M. Pierre RIGAUD, Mme Léa DIAZ.

Absents excusés : Mme Dominique MEROT à donné pouvoir à Mme Isabelle MOUTAT, Mme Marie DERILIEN a donné pouvoir à Mme Marianne PFISTER

Secrétaire de séance : Mme Marianne PFISTER

OBJET : Indemnités de fonctions aux adjoints au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2123-20 et suivants ;

Vu l'arrêté municipal du 21/03/2026 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire


Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions fixées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions **d'adjoints au Maire à 10% de l'indice brut** terminal de la fonction publique pour les quatre adjoints.

Ces indemnités de fonctions, aux quatre adjoints au maire, sont attribuées à compter du 21/03/2026, date d'effet de l'arrêté de délégation de fonctions du 21/03/2026 et pour la durée du mandat d'élus.

Fait et délibéré en mairie de Saint-Georges-sur-Moulon les jour, mois et an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Pierre-Yves CHARPENTIER




Le secrétaire de séance,
Marianne PFISTER



Diffusé sur le site internet de la commune le

Reçu en Préfecture le